

CHSCT DGAC du 29 mars 2022

Déclaration liminaire

Comme rappelé lors du dernier CT DGAC du 17 mars, de nombreux sujets sociaux sont abordés en ordre dispersé. Nous constatons que le CHSCT ne fait pas exception.

Il est temps de changer de méthode.

La mise en place prochaine des CSA nécessite une remise à plat du dialogue social.

Depuis plusieurs mois, la CFDT propose une négociation sur un <u>accord collectif</u> conformément au <u>décret 2021-904 du 7 juillet 2021</u>, portant entre autres sur :

- les conditions et l'organisation du travail incluant notamment les actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées,
- la promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité, la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières,
- Le temps de travail, télétravail, qualité de vie au travail, conditions de déplacement entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail.

Le dialogue social n'est pas une information des partenaires sociaux mais bien un dialogue qui doit amener à des propositions concrètes.

Nous profitons de cette instance pour rappeler par ailleurs à l'administration son engagement de produire un agenda social semestriel qui permette à notre organisation syndicale comme à d'autres sans doute de travailler plus sereinement.

Cela permettrait que les nombreux GT ou points d'étape promis au fur et à mesure des réunions ne restent lettre morte.

Merci de votre attention